



International Confederation of Midwives

Démarche de création d'une Association de Sages-Femmes

Il est possible à un groupe de sages-femmes d'adhérer à la Confédération Internationale de Sages-Femmes (ICM) en tant que:

- groupe, indépendant de quelque autre association au sein de la Santé Publique
- Où
- groupe ou section formé à l'intérieur d'une plus grande association au sein de la Santé Publique/d'infirmières.

La condition requise est qu'une ou deux sages-femmes convoquent une assemblée de sages-femmes et, si cette assemblée est acceptée, elles doivent alors créer une association ou une section de sages-femmes, afin de procéder à l'élection d'un petit groupe de travail dans le but

- d'établir une constitution en fonction des conditions d'adhésion à la Confédération Internationale de Sages-Femmes (ICM)

à savoir:

- peuvent être membres, seules des sages-femmes reconnues aptes et habilitées à exercer cette activité par les autorités gouvernementales nationales
- la constitution doit clairement déterminer si l'association ou la section est en mesure de fonctionner indépendamment pour tout ce qui se rapporte à l'obstétrique
- un(e) Présidente sera élu(e) uniquement pour représenter l'association ou la section concernée, ainsi qu'un(e) Vice-Président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e)
- la constitution précise la nature de l'association/de la section et ses relations avec une autre association, le cas échéant
- la constitution met en place des cotisations à payer par les adhérents
- la constitution détermine les buts de l'association/de la section (ce à quoi elle espère arriver) International

Si le groupe forme une section au sein d'une association d'infirmières, des négociations doivent être menées auprès des officiels d'une organisation afin d'obtenir un soutien pour la création d'une section qui représentera les sages-femmes et appuiera leurs aspirations.

Une fois l'association de sages-femmes officiellement créée, sa constitution sanctionnée, et sous réserve de l'accord de ses adhérents, la demande d'adhésion à la

Confédération Internationale de Sages-Femmes (ICM) peut être faite selon les indications décrites dans les pages suivantes.